

Aussi, pour les catégories soumises à l'interdiction du maillot technique, seules les coupes « traditionnelles » sont autorisées, soit :

- Pour les filles : Seule la coupe « maillot de bain » est autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse
- Pour les garçons : Seules les coupes « short de bain », sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse, et « slip de bain » sont autorisées.



Synthèse :

Pour les catégories Avenir et Benjamins (*) :

- Pour les filles :
 - Coupe « maillot de bain » autorisé sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées
 - Coupe « combinaison » non autorisée
 - Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées
- Pour les garçons
 - Coupe « slip de bain » autorisée si coutures cousues (piquées)
 - Coupe « short de bain » autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si coutures piquées
 - Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées

A partir des juniors : Application de la réglementation FINA

Consigne pour les encadrants et les officiels

La mise en œuvre d'une nouvelle réglementation nécessite toujours un temps d'explication et d'adaptation, tant pour les nageurs et nageuses, leur entourage, leur encadrement, que pour les officiels.

Nous comptons sur vous pour communiquer largement sur cette nouvelle réglementation et plus encore pour expliquer les fondements et l'esprit qui a prévalu.

Nous invitons les officiels à faire preuve de pédagogie et de bienveillance lors des premières compétitions, afin d'accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle règle, et à nous signaler toutes difficultés rencontrées.